



BULLETIN BIMESTRIEL D'INFORMATIONS DU PROJET FOE TOGO SÉCURITÉ DES JOURNALISTES ET DES ACTIVISTES



UN COMITÉ DE PROTECTION SUR ORBITE

EST-DIT-TOT

Chers lecteurs.trices, chers partenaires,

Le Bulletin OTM Infos vous revient avec ce numéro consacré à l'actualité du projet FOE Togo, soutenu par l'Union Européenne. Il fait ainsi l'économie des activités menées, depuis plusieurs semaines, dans le but de sensibiliser les acteurs des médias et des droits de l'homme.

Durant cette période couverte par ce numéro, deux activités majeures ont suscité un intérêt assez significatif : le lancement du Comité de protection des journalistes et des activités, et la déclaration conjointe faite à Banjul, à l'occasion de la 85e session (octobre 2025) de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Ces deux initiatives partagent le même enjeu qui est de promouvoir la liberté d'expression et les droits de l'homme au Togo.

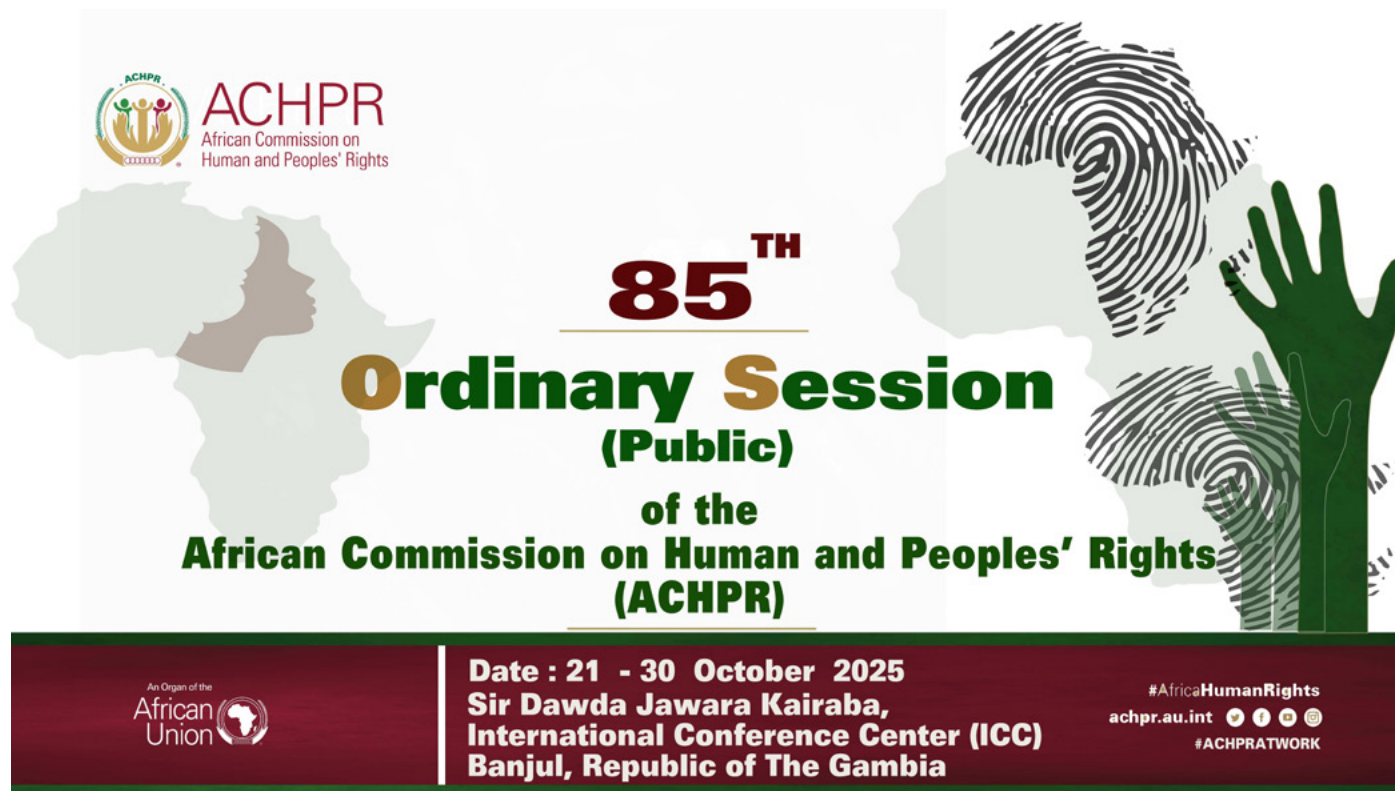
Justement, le projet FOE Togo ne se lassera pas de plaider, encore plaider, devant qui de droit pour contribuer à un exercice libre du journalisme et du droit d'expression des opinions plurielles mais responsables, sans crainte particulière. Cela passerait nécessairement par la révision de quelques articles liberticides du Code la presse du Togo.

Le projet est arrivé en fin de cycle, mais cet engagement sera maintenu, à travers le renforcement des moyens d'action du Comité de Protection et de l'OTM. Ensemble, ils œuvreront pour un environnement où la presse exercera dans la liberté et la responsabilité.

Bonne lecture !

Fabrice PETCHEZI
Président de l'Observatoire Togolais
des Médias (OTM)

ACTIONS DE FOE

Déclaration conjointe CACIT-OTM-OMCT à la 85^{ème} session de la CADHP

Affiche d'annonce de la 85e de la CADHP

Avec l'appui du projet FOE Togo, l'Observatoire Togolais des Médias (OTM), représenté par son président Fabrice PETCHEZI, a pris part à la 85^{ème} session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), tenue au Centre national de conférence Sir Dawda Kairaba Jawara à Banjul (Gambie) du 17 au 25 octobre 2025. Voici l'intégralité de la Déclaration.

Monsieur le Président de la la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP)

Honorables commissaires,

Mesdames et Messieurs,

Le Collectif des Associations Contre l'Impunité au Togo (CACIT), l'Observatoire Togolais des Médias et l'Organisation Mondiale Contre la Torture tiennent, avant tout propos, à vous féliciter ainsi que le Vice Président Hatem Essaim pour votre élection comme nouveau bureau de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, vous souhaiter plein succès pour

votre mandat, tout en saluant l'engagement et les efforts remarquables, des honorables Remy NGOY LUMBU et Janet Ramatoulie Sallah-Njie, en vue de l'amélioration de la situation des droits de l'Homme sur le continent, durant leur mandat.

Monsieur le Président, Honorables commissaires, nous saluons les efforts du gouvernement togolais pour respecter ses engagements internationaux et maintenir un dialogue avec la société civile. Cependant, la situation des droits humains dans le pays demeure préoccupante, et nous souhaitons mettre en lumière deux enjeux majeurs: les restrictions d'accès à l'internet et la répression des manifestations pacifiques.

De juin à septembre 2025, les autorités ont imposé de sévères restrictions d'accès à l'internet, rendant inaccessibles les principales plateformes de communication. Cette mesure, non justifiée par une nécessité légitime, ni proportionnée, a porté une atteinte directe au droit à la liberté d'expression et à la participation citoyenne. Elle a aussi eu de conséquences économiques et sociales en perturbant les transactions en ligne, les activités commerciales et financières.

Surtout, ces restrictions ont entravé le travail crucial des journalistes, des défenseurs des droits humains et des organisations de la société civile dans la documentation et le signalement des violations commises dans le contexte des mobilisations populaires. En privant la population d'un espace de communication essentiel, l'État a limité de manière disproportionnée l'exercice des libertés publiques, en contradiction avec ses engagements internationaux, notamment l'article 9 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

Par ailleurs, la répression des manifestations pacifiques de juin 2025 a confirmé la restriction accrue de l'espace civique. Organisées sur l'ensemble du territoire pour dénoncer la situation socio-politique du pays. Au moins 05 morts, 105 cas d'arrestations dont la majorité arbitraire et 21 cas de torture ont été recensés durant la période susmentionnée.

Ceci se déroule d'ailleurs dans un contexte marqué par les conditions de détention difficiles à la prison civile de Lomé. Lesquelles conditions, ont amené le Comité Contre la torture à recommander à l'Etat togolais la fermeture de la prison civile de Lomé.

Ces éléments illustrent une tendance inquiétante à la répression systématique, marquée par un usage excessif de la force. De telles violations sapent la confiance citoyenne, affaiblissent la démocratie et accentuent la vulnérabilité des défenseurs des droits de l'Homme et des journalistes.

Face à cette situation, le CACIT invite la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples à recommander à l'État togolais de :

1. *Garantir continuellement l'accès à l'internet et s'assurer que toute restriction future soit strictement encadrée par la loi et soumise à un contrôle judiciaire indépendant ;*
2. *Assurer la protection des journalistes, défenseurs des droits humains et organisations de la société civile, en mettant fin aux entraves à leur travail par l'adoption de la loi relative à la protection des défenseurs des droits humains d'ici juin 2026 ;*
3. *Créer un cadre national de concertation avec les acteurs de la Société civile pour garantir une liberté d'expression et d'action au sein de l'espace civique ;*
4. *Rendre conforme le cadre juridique régissant les médias et les réseaux sociaux aux conventions internationales auxquelles le Togo est parti ;*
5. *Libérer toutes les personnes détenues arbitrairement et cesser le harcèlement judiciaire contre les acteurs civiques ;*
6. *Ouvrir des enquêtes indépendantes et impartiales sur les cas de décès, de torture afin que les responsables répondent de leurs actes ;*

Adopter et sans délai le code de procédure pénale en vue de réduire le recours excessif à la détention préventive et la surpopulation carcérale.

Participation aux forum des ONG

A travers l'OTM, le projet a participé à plusieurs fora organisés par des ONG du 18 au 20 octobre, à Banjul. En effet, nous avons intervenu dans cinq forums portant sur les violations des droits de l'homme, notamment la documentation des faits de représailles et la protection des défenseurs des droits de l'homme dans plusieurs pays (RDC, Mali, Nigeria).

Nos interventions ont permis de présenter le projet FOE Togo, ainsi que les mécanismes mis en place pour une meilleure protection des

journalistes et des défenseurs, dont la création du Comité de protection des journalistes et défenseurs des droits de l'homme, l'assistance juridique apportée aux journalistes et autres activistes via le CACIT et le déploiement d'une application numérique de suivi des droits de l'homme. Nous avons également évoqué les actions de plaidoyer en vue d'une relecture du Code de la presse et de la communication du Togo, notamment les dispositions relatives à l'usage des réseaux sociaux par les journalistes.

Renforcer la compréhension mutuelle entre agents d'application de la loi, élus communaux et journalistes

Le 28 novembre 2025, le projet FOE Togo a organisé la deuxième édition de la journée d'échanges entre les agents d'application, les élus communaux de la loi et les acteurs des médias.

Cette journée avait pour objectif global de créer un cadre d'échanges constructifs entre élus locaux, forces de sécurité, journalistes et défenseurs des droits humains, afin de promouvoir la protection des droits humains et la consolidation de la sécurité dans le contexte

de la décentralisation. De façon spécifique, elle a contribué à une meilleure compréhension des rôles, responsabilités et contraintes des élus locaux, des forces de l'ordre, des journalistes et des défenseurs des droits humains, dans le cadre de la gouvernance décentralisée.

Enfin, elle va contribuer à instaurer un cadre de dialogue périodique, visant à prévenir les tensions et renforcer la confiance mutuelle et la sécurité, et à identifier des pistes de collaboration entre les acteurs.

Femmes rurales dans les médias : quelle approche de valorisation ?



Photo de famille de la conférence sur les femmes rurales et médias de novembre 2025

Le 21 novembre 2025, le projet FOE Togo, sous l'impulsion de FAMEDEV, l'OTM a organisé, à Lomé, une conférence publique sur le rôle des médias dans la promotion des femmes rurales.

L'objectif général de cette conférence était de sensibiliser et de recueillir des expériences et des connaissances sur les différences liées aux genres dans la couverture médiatique des actions portées par les femmes rurales, leur impact sur la participation et la représentation des femmes au Togo. Sur le plan démographique, la population résidente du Togo s'établit à 8 095 498 habitants selon le RGPH-5 de 2022,

dont 51,3% sont des femmes et 48,7% sont des hommes. En outre, on a dénombré 4.621.706 ruraux (57%) dont 2.366.870 femmes rurales (soit plus de 50%).

De façon plus spécifique, la rencontre a permis de discuter du rôle des médias dans le renforcement de la représentation des femmes rurales et de leur leadership dans le développement socio-économique, de présenter les conclusions du rapport de la couverture médiatique du genre et des droits humains, dans la semaine de la Journée internationale de la Femme africaine (JIFA 2025), célébrée tous les 31 juillet.

Un Comité de protection des journalistes et des activistes sur orbite



Photo de famille prise lors du lancement officiel du Comité de protection des journalistes et activistes

Le projet FOE Togo a officiellement lancé, le vendredi 14 novembre 2025, le Comité de protection des journalistes et des activistes du Togo. La mission générale de ce comité est de promouvoir et de protéger la liberté de la presse ainsi que les droits des journalistes et des activistes au Togo.

Composé de leaders de médias de la société civile, il vise à créer un environnement sécurisé et favorable à l'exercice de la profession journalistique, tout en garantissant une information libre et indépendante pour les citoyens togolais.

Lors de la cérémonie de lancement, le Comité a présenté son plan d'actions sur les huit mois à venir. Un débat riche sur la situation de la liberté de la presse et la protection des journalistes a eu lieu. Plusieurs institutions publiques étaient représentées à cette cérémonie de lancement telles que la CNDH, la HAAC, le Ministère en charge de la sécurité, le Ministère de la Justice, le Ministère de la Communication.

Mission du Comité

- Observer et documenter les abus contre les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme ;
- Emettre des avis et des alertes sur la sécurité des journalistes et les défenseurs des droits

de l'homme, en fournissant des informations crédibles aux parties prenantes nationales et internationales ;

- Engager un plaidoyer actif en faveur des journalistes menacés et/ou emprisonnés, en collaborant étroitement avec des organisations locales et internationales ;
- Analyser et documenter la liberté économique des médias et des journalistes ;
- Publier des rapports périodiques et détaillés sur la situation de la liberté de la presse au Togo, en utilisant des données précises et actualisées.

Composition

Organisations de défense des droits de l'homme :

- Coalition Togolaise des Défenseurs des Droits Humains (CTDDH) ;
- Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT) ;
- Collectif des Associations Contre l'Impunité au Togo (CACIT) ;

Organisations de médias :

- Association Togolaise des Organes de Presse Privée en Ligne (ATOPPEL) ;
- Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP) ;

- Patronat de la Presse Togolaise (PPT) ;
- Syndicat des Journalistes Professionnels du Togo (SYNJOP) ;
- Syndicat Libre de la Communication (SYNLICO), - Syndicat National des Journalistes Indépendants du Togo (SYNJIT);
- Union des Radios et Télévisions Libres du Togo URATEL ;
- Reporter Sans Frontières (RSF).

Une application numérique pour monitorer le genre dans les contenus des médias

Une application numérique dénommée GMT (Gender Monitoring Togo) a été développée par le projet FOE Togo, avec l'appui technique de la Fondation Tuwindi (basée au Mali). Elle est présentement en phase de test par des moniteurs du genre dans les contenus éditoriaux. Cet outil

devrait permettre de collecter des données sur la situation du genre dans les contenus des médias togolais. Le premier exercice est en cours et devra permettre d'affiner l'outil. Ensuite, elle sera vulgarisée auprès des acteurs des médias et de la société civile.

Webinaires : Médias face à l'IA et aux crises

Le projet FoE a tenu deux webinaires, le 14 octobre, puis le 14 novembre 2025. Co-organisées avec l'Université de Kara, ces conférences en ligne sont des espaces dynamiques, de réflexion, de sensibilisation, réunissant des journalistes, des étudiants en journalisme, des experts en communication et des chercheurs. Les thèmes développés étaient « Comment préserver la liberté de la presse face à l'IA en exploitant ses opportunités et en mitigeant ses risques ? » et « Les médias en période de crise : enjeux sociétaux et responsabilités journalistiques ».

Les fondamentaux de la liberté de la presse reposent sur la responsabilité, la vérité et l'indépendance. L'arrivée de l'Intelligence Artificielle, selon le paneliste, Dr AZIALE A. Komla, Maître de Conférences en Philosophie, ne doit pas fragiliser ces valeurs, mais plutôt inviter les journalistes à redéfinir leurs rôles et mission. L'enjeu est de garantir que l'IA ne devienne pas un instrument de censure ou de

manipulation de l'information et d'atteinte à la liberté d'expression, mais qu'elle renforce, au contraire, la liberté d'expression, la protection des sources et la lutte contre les menaces induites par des technologies. Il y a donc nécessité de réglementer l'usage de l'IA, c'est-à-dire instaurer un cadre juridique et établir les liens entre lois régissant le secteur des médias et législation numérique.

Quant aux médias en période de crise (enjeux sociétaux et responsabilités journalistiques), d'après Dr AMEKUDJI Anoumou, il s'agit d'opérer le choix de la rigueur, de la vérification et de la recherche de l'équilibre de l'information pour atténuer la panique au sein de la population. Cela revient à respecter l'éthique et la déontologie de la profession, en faisant le recoupement des sources, en contextualisant l'information, en refusant les discours de haine et de manipulation et en résistant à la pression des pouvoirs politiques, économiques, ect.

Suivons l'actualité du projet FOE Togo

<https://www.togowatch.org/actualites>

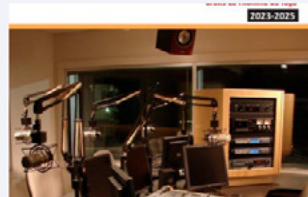
Actualités



Microprojets : un mécanisme efficace d'engagement des acteurs pour la promotion de la liberté d'expression au Togo (Film)



Conférence sur médias et leadership politique des femmes



Rapport de monitoring du Genre et des Droits humains, mars 2025



Etat de la liberté de la presse au Togo (Rapport 2025)



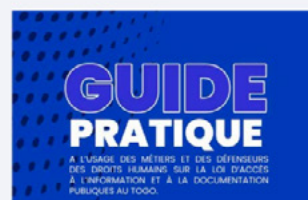
Célébration de la JMLP 2025



195 Webinaire 01- 2025.
Inscription :
www.bit.ly/webinaireOTM



Bulletin OTM Infos, janvier 2025



Un Guide qui explique en français facile la loi togolaise relative à l'accès à l'information



Projet « **Promouvoir la liberté d'expression et des médias, et protéger les défenseurs des droits de l'homme au Togo** »

2023-2025



FOE TOGO EN BREF

Le projet est une initiative conjointe de l'Institut Panos Afrique de l'Ouest, de l'Observatoire togolais des médias et du Réseau inter-africain des femmes, médias, genre et développement (FAMEDEV).

Avec l'appui financier de l'Union européenne (UE), ce projet vise à promouvoir la liberté d'ex-

pression, le pluralisme des médias et la protection des défenseurs des droits de l'Homme au Togo. Il s'inscrit donc dans l'objectif général de l'UE qui est de « renforcer le rôle de la société civile dans la protection des droits fondamentaux, en particulier les droits civils et politiques ainsi que l'égalité de genre ».

Objectifs spécifiques

- Contribuer au développement des connaissances et au renforcement des capacités des journalistes et d'autres acteurs des médias en ce qui concerne leurs droits et leurs responsabilités
- Promouvoir un environnement juridique et institutionnel propice à la progression de la liberté d'expression, d'opinion et des médias, et à la protection des défenseurs

Groupes cibles et bénéficiaires

- Professionnels des médias et institutions médiatiques
- l'homme et les organisations de défense des droits de l'homme
- Jeunes et femmes défenseurs des droits de
- Décideurs politiques



Institut Panos Afrique de l'Ouest – IPAO

6, Rue Calmette Dakar
BP 21132 Dakar-Ponty
Tél 221 33 849 16 66 - Fax : 221 33 822 17 61
Mail : info@panos-ao.org ; secretaire@panos-ao.org
Web : www.panos-ao.org



FAMEDEV

352, Parcelles Assainies, Unité 26,
Premier étage, Dakar - Sénégal
Tél : +221 776428983
Mail : famedev@gmail.com
Web : www.famedev.net



L'Observatoire Togolais des Médias (OTM)

Djidjole Rue Pavés, non loin de la pharmacie Janap
BP : 30 277 Lomé -TOGO
Mail : otmmédias@gmail.com

Réalisation technique d'OTM INFOS

Directeur de publication : Fabrice PETCHEZI
Coordonnateur : Birame FAYE

Comité éditorial : Dao Kossi TCHAOU,

Honoré BLAO, Gilles FOTSO
Mise en page : Sény D. NIANG

suivez-nous @ipao :   